

Procès-verbal de la 7^e séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 9 avril 2018** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs Ernest Bédard, Pierre Boucher, Steve Kirk, Paul Loyer, David Pigeon, Normand Sylvestre, commissaires

Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire représentant du comité de parents.

Madame Annick Tremblay, Commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

Madame Valérie Dionne, Commissaire représentante du comité de parents, EHDAA

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, madame Julie Legault, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mesdames Lyne Normand, Directrice Service des ressources informatiques, clientèle et transport, Julie Rozon, Directrice Service des ressources matérielles par intérim, Sara Duguay, Directrice Service des ressources financières et monsieur Michel Enright, Directeur Service des ressources éducatives

ABSENCES :

Monsieur Paul Morin, Commissaire

Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C116-1804 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est convenu d'ajouter le point suivant :

- Rendu de la décision du comité de révision

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point : Rendu de la décision du comité de révision.

Adoptée à l'unanimité

C117-1804 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon que le procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2018 soit approuvé avec les modifications notées en ce qui a trait aux présences.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 26 FÉVRIER 2018

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 26 février 2018.

PAROLE AU PUBLIC

Mesdames Ariane Succar et Véronique Martin présentent une mise à jour de l'avancement du projet concernant la fondation d'une école primaire publique alternative sur le territoire de la Commission scolaire des Draveurs. Elles mentionnent qu'une rencontre de consultation a eu lieu avec le syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et qu'une autre a eu lieu avec M. Michel Enright, directeur des Ressources éducatives. Elles mentionnent également que le programme qui serait mis de l'avant s'arrime au programme actuel, vise la diplomation, mais avec une plus grande flexibilité dans les parcours et un accent sur la pédagogie par projet. Une rencontre d'information aura lieu le 18 avril prochain, à 19h, au centre Saga Jeunesse, situé au centre communautaire Limbour.

C118-1804 RENDU DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE RÉVISION

Considérant le règlement 50-30-02 « Révision d'une décision concernant un élève » de la Commission scolaire des Draveurs ;

Considérant la Loi sur l'instruction publique (articles 9,10, 11 et 12)

Considérant la recommandation du comité de révision visant la plainte intitulée « Changement au territoire Secteur Promenade » ;

Il est proposé par M. Claude Beaulieu d'accepter la recommandation du comité de révision d'une décision qui vise à maintenir la résolution «C079-1801 PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE 2018-2022 » prise par le conseil des commissaires le 29 janvier dernier.

Adoptée à l'unanimité

**C119-1804 ÉLECTION SCOLAIRE DU 4 NOVEMBRE 2018 –
AUTORISATION ACCORDÉE À LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE DE NE PAS AGIR À TITRE DE PRÉSIDENTE
D'ÉLECTION**

Considérant l'éventualité que des élections scolaires aient lieu le 4 novembre 2018;

Considérant que l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., C.E.-2.3) prévoit que la directrice générale de la commission scolaire agit d'office à titre de présidente d'élection et qu'elle ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires;

Considérant que la prestation de travail de la présidente d'élection lors d'un scrutin général est estimée à environ 480 heures par le Directeur général des élections du Québec;

Considérant la demande formulée par la directrice générale, Mme Manon Dufour, à l'effet de ne pas agir à titre de président d'élection en vue de l'élection scolaire prévue le 4 novembre 2018;

Il est proposé par madame Micheline Marcotte Boucher

QUE la directrice générale soit autorisée à ne pas agir à titre de présidente d'élection lors du scrutin scolaire du 4 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

**C120-1804 PRÉSIDENTE D'ÉLECTION EN VUE DE L'ÉLECTION
SCOLAIRE DU 4 NOVEMBRE 2018 - NOMINATION**

Considérant l'éventualité que des élections scolaires aient lieu le 4 novembre 2018;

Considérant que l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., C.E.-2.3) prévoit que la directrice générale de la commission scolaire est d'office la présidente d'élection et qu'elle ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires qui nomme une autre personne pour le remplacer;

Considérant que ce Conseil des commissaires a accordé ladite autorisation par l'entremise de la résolution ayant pour titre « Élection scolaire partielle du 4 novembre 2018 – autorisation accordée à la directrice générale de ne pas agir à titre de président d'élection »;

Considérant que le président d'élection doit nommer, pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, un secrétaire d'élection, tel que prévu à l'article 23 de la Loi sur les élections scolaires;

Il est proposé par madame Marie-France Gagnon

QUE Madame Carole Labelle Gauthier soit nommée présidente d'élection dans le cadre de l'élection scolaire qui aura lieu le 4 novembre 2018;

QUE Madame Carole Labelle Gauthier ait le mandat d'embaucher un(e) secrétaire d'élection afin de l'assister dans l'exercice de ses fonctions;

QUE le secrétaire général soit mandaté à négocier une entente avec Madame Carole Labelle Gauthier;

QUE la directrice générale soit et est par la présente autorisée à signer l'entente à intervenir avec Madame Carole Labelle Gauthier.

ABSTENTION :
Monsieur Steve Kirk

Adoptée à l'unanimité

**C121-1804 ACTUALISATION DE LA POLITIQUE 52-02-01 ADMISSION
ET INSCRIPTION ANNUELLE DES ÉLÈVES (PRÉSCOLAIRE-
PRIMAIRE, SECONDAIRE)**

CONSIDÉRANT le mandat confié au Service des ressources informatiques, clientèle et transport de mettre à jour la politique 52-02-01 « Admission et inscription annuelle des élèves (préscolaire-primaire, secondaire) »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adopter la politique 52-02-01 « Admission et inscription annuelle des élèves (préscolaire, primaire et secondaire) ».

Adoptée à l'unanimité

**C122-1804 MODIFICATIONS À LA POLITIQUE 55-41-01 «POLITIQUE
LOCALE DE GESTION DES CADRES»**

CONSIDÉRANT que des précisions sont ajoutées au point 6.2 *Poste vacant* de la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres* afin d'assurer une plus grande stabilité des cadres dans les milieux;

CONSIDÉRANT que les précisions portent sur le délai qu'un cadre, déjà en poste, doit respecter avant de pouvoir postuler pour un autre poste;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (ADEOQ) ont été consultées quant aux précisions ajoutées à la politique;

CONSIDÉRANT que les instances sont en accord avec les précisions ajoutées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'adopter la politique modifiée *Politique locale de gestion des cadres*.

DISSIDENCE
Monsieur Steve Kirk

Adoptée à la majorité

C123-1804 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE RÉSORPTION DE DÉFICIT D'ENTRETIEN – RÉFECTION DE LA TOITURE – ÉCOLE DE LA MONTÉE

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 379 266 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Résorption du déficit d'entretien 2016-2017*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 février 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 2 mars 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'accepter la soumission de la firme **Les Toitures Raymond & Associés inc.**, située au 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 au montant de **453 700 \$**, \$, excluant les taxes pour la réfection de la toiture à l'école de la Montée.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

TMR3 Couvreur inc. 1880, rue Pink Gatineau (Québec) J9J 3N7	524 900 \$
Morin Isolation & Toitures Ltée 55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	539 215 \$
Couvreur Rolland Boudreault 660, rue Auguste-Mondoux, lcoal 4 Gatineau (Québec) J9J 3K3	620 985 \$

Adoptée à l'unanimité

**C124-1804 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – RÉFECTION DES BASSINS DE TOITURE B2,
B3 ET B4 – ÉCOLE DE L'ESCALADE**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 250 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 15 février 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 2 mars 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'accepter la soumission de la firme **Les Toitures Raymond & Associés inc.**, située au 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 au montant de **158 200 \$**, excluant les taxes pour la réfection des bassins de toiture B2, B3 et B4 à l'école de l'Escalade.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Morin Isolation & Toitures Ltée 55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	203 595 \$
TMR3 Couvreur inc.	210 000 \$

1880, rue Pink
Gatineau (Québec) J9J 3N7

Couvreur Rolland Boudreault

235 730 \$

660, rue Auguste-Mondoux, local 4
Gatineau (Québec) J9J 3K3

Adoptée à l'unanimité

**C125-1804 MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS – REMPLACEMENT
DE TUILES DE PLAFONDS AMIANTÉS DES SECTEURS 401
ET 700 – ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 290 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 février 2018 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 14 mars 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 26 juin et devront être complétés au plus tard le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'accepter la soumission de la firme **Amor Construction (176026 Canada Inc.)**, située au 14, chemin Richard, La Pêche, Québec, J0X 2W0 au montant de **108 695,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement de tuiles de plafonds amiantés des secteurs 401 et 700 à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.)

159 739,00 \$

183, chemin Freeman, unité 7
Gatineau (Québec) J8Z 2A7

LCC & Associés Canada Inc.

164 695,00 \$

41, rue de Valcourt, suite 07
Gatineau (Québec) J8T 8G9

DMA Construction (3955788 Canada inc.)

168 000,00\$

50, St-Raymond, suite 200
Gatineau (Québec) J8Y 1R7

Industries CAMA (4198191 Canada inc.) 208 600,00 \$
800-A, rue de Vernon
Gatineau (Québec) J9J 3K5

JPL Après Sinistre 225 820,00 \$
116, rue Lois
Gatineau (Québec) J8Y 3R7

Laser Construction (division de Maçonnerie A.S.P. (2006) Inc.) 271 644,00 \$
1067, rue Armand-Bombardier
Terrebonne (Québec) J6Y 1S9

ABSTENTION
Monsieur Pierre Boucher

Adoptée à l'unanimité

**C126-1804 ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE D'UNE
INFIRMIÈRE OU D'UN INFIRMIER AUXILIAIRE AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT les besoins d'une infirmière ou d'un infirmier auxiliaire autorisé pour des classes spécialisées de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation émis le 12 mars 2018 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 3 avril 2018 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT le service d'une infirmière ou d'un infirmier auxiliaire autorisé pour la période débutant le 29 août 2018 jusqu'au 21 juin 2019 et du premier jour présence élève jusqu'au dernier jour présence élève du calendrier scolaire 2019-2020 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources éducatives et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'accepter la soumission de la firme **Services Santé Marleen Tassé** située au 1171, boulevard St-Joseph à Gatineau (Québec) J8Z 2C3 au montant de **63 180,00 \$** excluant les taxes.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Service à domicile de l'Outaouais

69 714,00 \$

57,
Gatineau (Québec) J9H 3C8

Du

Couvent

Adoptée à l'unanimité

C127-1804 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que la cote 42 inscrite dans le tableau « Service-école » de la colonne « élèves intégrés » de la page 137 du cartable électronique doit être retirée ;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Dionne d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adoptée à l'unanimité

C128-1804 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT que l'école Le Petit Prince veut aménager la cour de l'école;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école Le Petit Prince a fait une demande de subvention à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau accepte de verser une subvention de 20 000 \$ pour aider au financement du projet (résolution CM-2018-165) sur présentation d'une pièce justificative;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs désirent s'entendre sur les conditions d'utilisation de la cour d'école et des équipements qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Paul Loyer de procéder à la signature du protocole d'entente concernant l'aménagement de la cour de l'école Le Petit Prince entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau par le président et la directrice générale selon les dispositions intervenues entre les parties et que cette entente entre en vigueur à la fin des travaux d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité

**C129-1804 ENTÉRINEMENT – PARTICIPATION DE COMMISSAIRES
POUR LA 9^E ÉDITION DÉGUSTATION CHOCOLATÉE DE
L'AQETA**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'entériner la participation des commissaires, madame Nathalie Dorais-Pagé et messieurs Paul Loyer et Romain Vanhooren pour la 9^e édition Dégustation chocolatée de l'AQETA qui a eu lieu le 20 mars 2018. Le coût de l'inscription est de 50 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité

**C130-1804 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE LA
COMMISSAIRE MARIE-FRANCE GAGNON POUR LE LIVRE
DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE BRÉBEUF**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que madame Marie-France Gagnon contribue à l'activité album des finissants de l'école Brébeuf en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 150 \$.

Adoptée à l'unanimité

**C131-1804 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE LA
COMMISSAIRE MICHELINE MARCOTTE BOUCHER POUR
LA 15^E ÉDITION DU BBQ ANNUEL DE L'ÉCOLE DE
L'ESCALADE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard que madame Micheline Marcotte Boucher contribue à la 15^e édition du BBQ annuel de l'école l'Escalade en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 300\$.

Adoptée à l'unanimité

**C132-1804 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU
COMMISSAIRE PAUL LOYER POUR LE BAL DES
FINISSANTS DE L'ÉCOLE DU VALLON**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren que monsieur Paul Loyer contribue à l'activité album des finissants de l'école du Vallon en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité

**C133-1804 MOTION DE FÉLICITATIONS – AU PERSONNEL ET AUX
ÉLÈVES DE L'ÉCOLE L'ENVOLÉE POUR AVOIR
REMPORTÉ LE TOURNOI D'ÉCHECS DU 24 MARS DERNIER
QUI AVAIT LIEU AU CHALET FONTAINE DANS LE
SECTEUR HULL**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que plus de 50 élèves provenant de dix écoles de la région participaient au tournoi, dont l'école de l'Envolée qui était représentée par neuf joueurs ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steeve Kirk d'adresser des félicitations au personnel et aux élèves de l'École l'Envolée pour avoir remporté le tournoi d'échecs du 24 mars dernier qui avait lieu au chalet Fontaine dans le secteur Hull.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Aucune communication

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucune communication

DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune communication

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Dionne souligne que la dernière rencontre du comité de parents a été l'objet de commentaires sur la procédure de la commission scolaire en cas d'intempéries.

Madame Dionne souligne également la nomination de Monsieur Jérôme Maltais pour le prix « Distinction reconnaissance » remis par la Fédération des comités de parents du Québec.

REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune communication

POINTS DIVERS

Monsieur Paul Loyer invite tous les membres du conseil des commissaires ainsi que les membres de la communauté à une conférence donnée par Madame Laurence Latreille, comédienne et interprète d'Ariane dans la série « Fugueuse » à l'École secondaire du Versant le 19 avril prochain à 19h00.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 7 mai 2018 à 19 h 30 au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C134-1804 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que la séance soit levée. Il est 20h22.

Adoptée à l'unanimité